

**Communiqué de presse**

Brive, le 20 août 2024

**Demande de subventions pour l'année 2025****Associations Sportives**

Les associations **sportives** régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont l'activité présente un intérêt communal certain et qui désirent, au titre de l'année 2025, solliciter la commune de Brive pour une subvention de fonctionnement, sont invitées à se procurer,

**dès le lundi 2 septembre 2024,**

un exemplaire du formulaire de demande de subvention « associations sportives » sur le site internet : [www.brive.fr](http://www.brive.fr)

Il est également disponible au service de la Vie Associative et des Relations Internationales, 7 passage des Doctrinaires.

Ce dossier, **dûment complété**, composé de toutes les pièces répertoriées dans l'Annexe 3, devra parvenir en mairie de Brive, avant le **vendredi 31 octobre 2024**.

Le dépôt peut être effectué

- par mail à [subventions.villedebrive@brive.fr](mailto:subventions.villedebrive@brive.fr),
- par courrier à Mairie de Brive, place Jean Charbonnel, 19100 Brive,
- ou en main propre au Service de la Vie Associative sans rendez-vous ou à la Direction des Sports, sur rendez-vous (05.55.18.16.08)

Renseignements au 05-55-18-16-08 (Service des Sports)